

Ministère
de l'Intérieur.

Comptabilité générale.

Bureau
de
l'ordonnement.

Paris, le 24 Janvier - 1839.

Monsieur, Depuis l'ouverture de l'exercice 1838, j'ai successivement ordonné au nom de M.^r Ferrere-Lafitte, banquier, diverses sommes montant au total à 115,000^f. pour être mises par lui à votre disposition, à l'effet de subvenir aux dépenses de l'Académie de France à Rome pendant et exercice. Je vous invite à me faire connaître la situation financière de cet établissement, afin que je puisse actuellement vous expédier les fonds nécessaires pour solder ses dépenses, et juger ce que j'aurai à faire avant la clôture.

Je vous donne en même temps avis que j'intens de délivrer une ordonnance de 25,000^f. à M.^r Ferrere-Lafitte, à valoir sur le crédit ouvert pour les besoins de l'École de Rome pendant l'exercice 1839. /

Recevez, Monsieur, l'assurance de
ma parfaite considération,

Le Pair de France,
Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur,
Montalivet

Monsieur Ingres, Directeur de l'Académie royale de France, à Rome.